

ORNEX
Commune du Pays de Gex

**CONSEIL
MUNICIPAL
28 février 2022**

**Rapport d'orientation budgétaire
2022**

Sommaire

- 1. Cadre juridique du DOB**
- 2. Conjoncture économique**
 - a. Perspectives de croissance
 - b. Incertitudes sur le plan économique
 - c. Scénarios pour 2022 et 2023
 - d. Situation des finances publiques de l'Etat
- 3. Loi de Finance 2022**
 - a. Principes mesures pour les collectivités territoriales
 - b. Réforme des indicateurs financiers et fiscaux
- 4. Perspectives**
 - a. Dette
 - b. Gestion de la dette
 - c. Stratégie financière
 - d. Fiscalité
- 5. Orientations budgétaires budgétaires**
 - a. Recettes de fonctionnement
 - b. Dépenses de fonctionnement
 - c. Recettes d'investissement
 - d. Dépenses d'investissement
 - e. Plan Pluriannuel d'investissement

1. Cadre juridique du DOB

- Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu dans les 2 mois précédents le vote du budget. Il doit normalement se tenir lors d'une séance distincte de celle du budget.
- Les **objectifs** de ce débat sont :
 - ✓ **Discuter** des orientations budgétaires
 - ✓ **Inform**er sur la situation financière
- Ce débat a lieu avec la présentation du **Rapport d'Orientation Budgétaire** qui doit présenter :
 - ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
 - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
 - ✓ La structure et la gestion de la dette

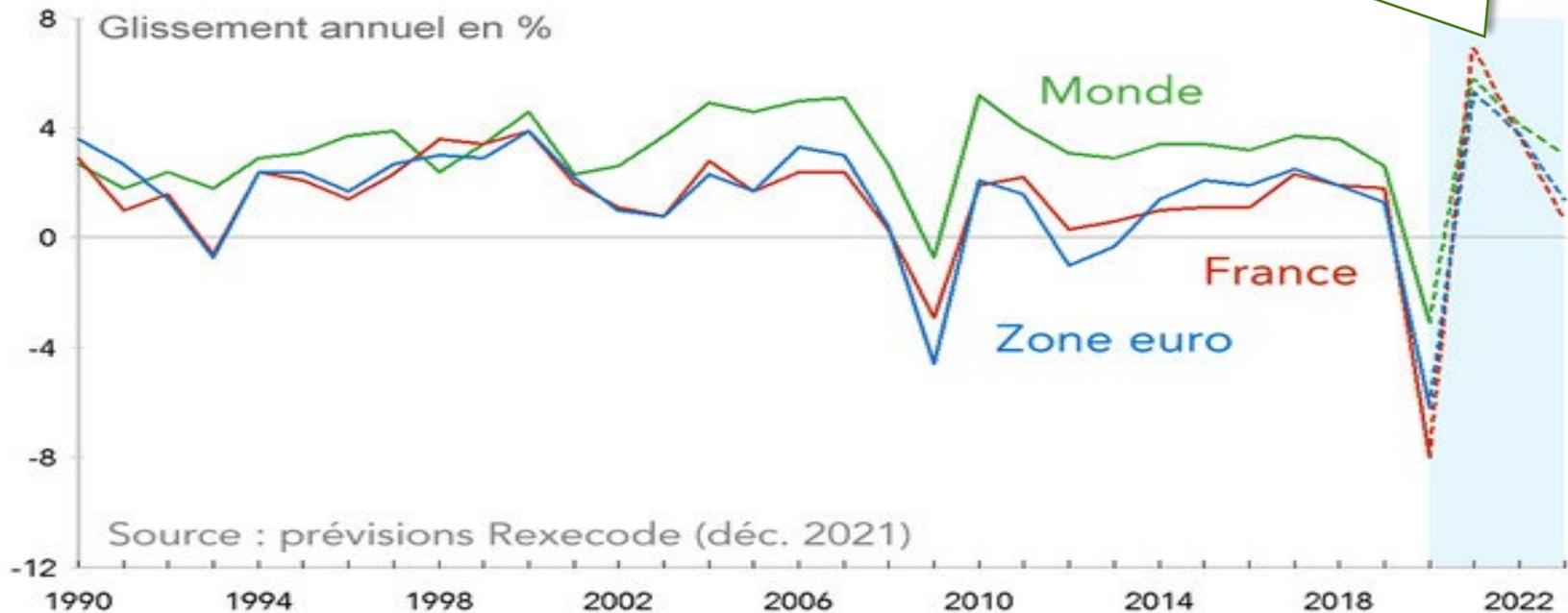
2. Conjoncture économique (1)

a. Perspectives de croissance

Comparaison des croissances

- En 2020 : FR = -7,9% / Monde = -3,5%
- En 2021 : FR = 6,8% / Monde = 5,8%
- Projection 2022 : FR = 3,7% / Monde = 4,1%
- Projection 2023 : FR = 0,7% / Monde = 3%

Croissance du PIB en volume



2. Conjoncture économique (2)

b. Incertitudes sur le plan économique

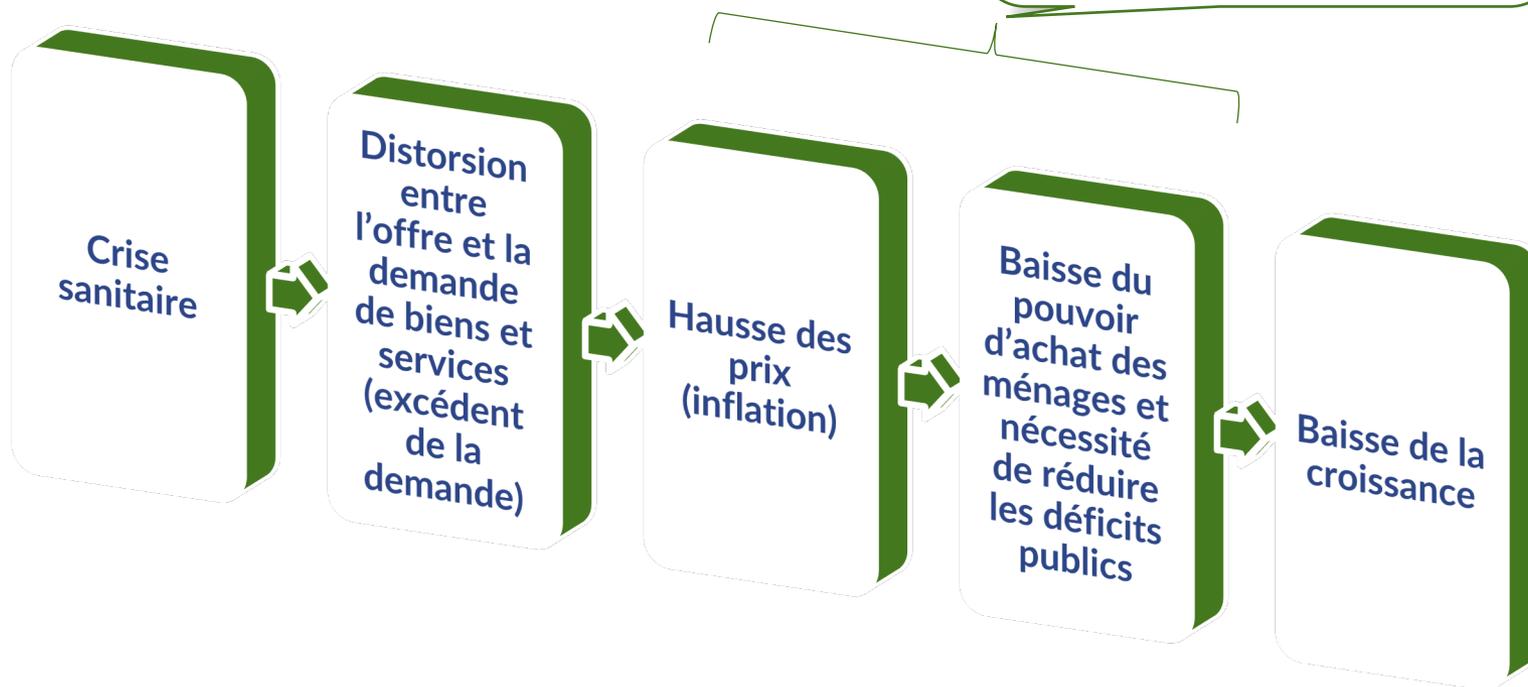
- Prolongement et ampleur de la crise sanitaire
- Choix de l'investissement de l'épargne des ménages
- Orientation des politiques budgétaire et monétaire (gestion des déficits des comptes publics)
- Anticipations des marchés financiers
- Adéquation de l'offre et de la demande de biens et de services

- **Risque d'inflation conjoncturelle sans dérapage durable**

2. Conjoncture économique (3)

c. Scénario pour 2022 et 2023

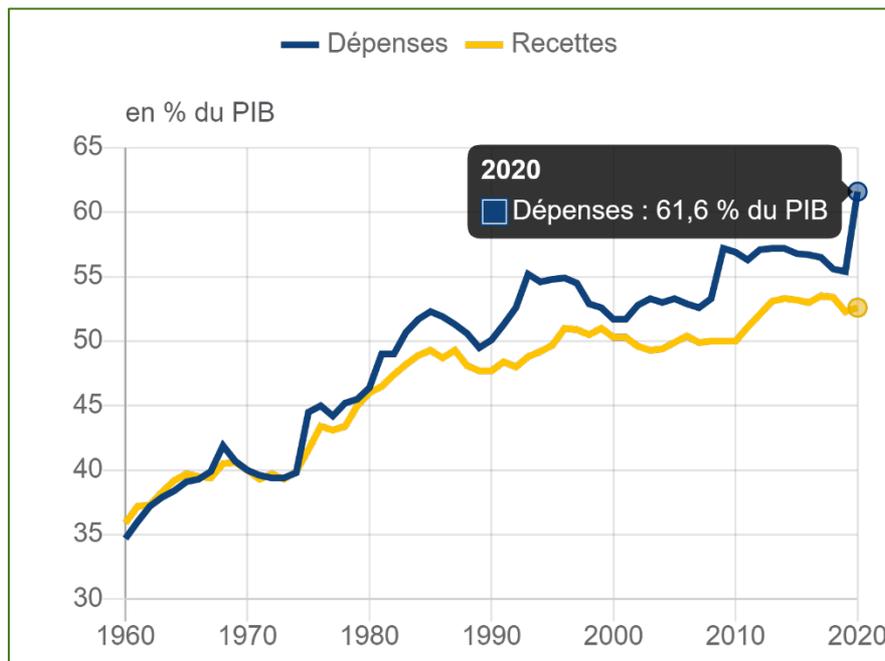
- Mesures progressives d'assainissement des finances publiques
- Resserrement des politiques monétaires (hausse des taux d'intérêt)



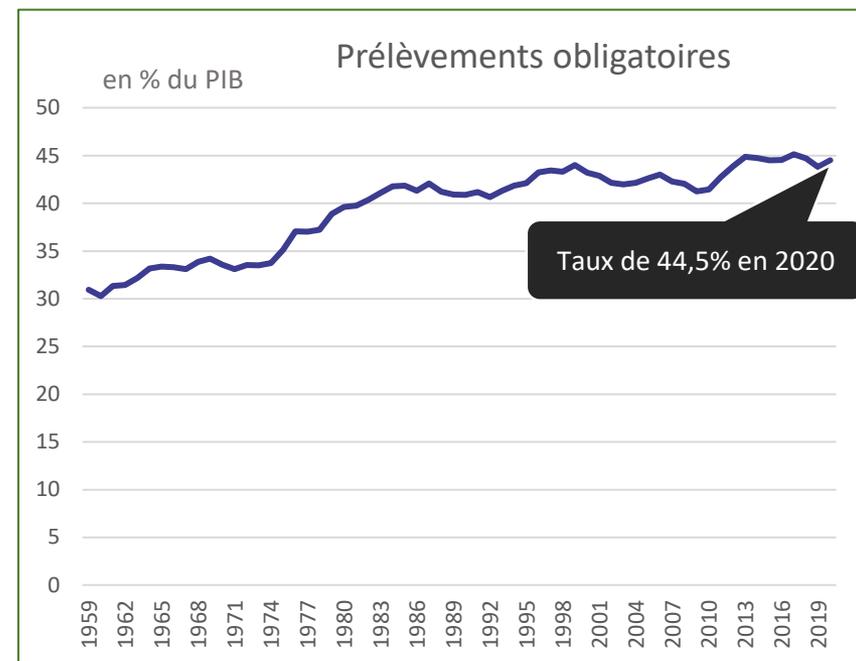
2. Conjoncture économique (4)

d. Situation des finances publiques de l'Etat

Evolution des dépenses et des recettes de l'Etat français (source INSEE)



Evolution des prélèvements sociaux en France (source INSEE)

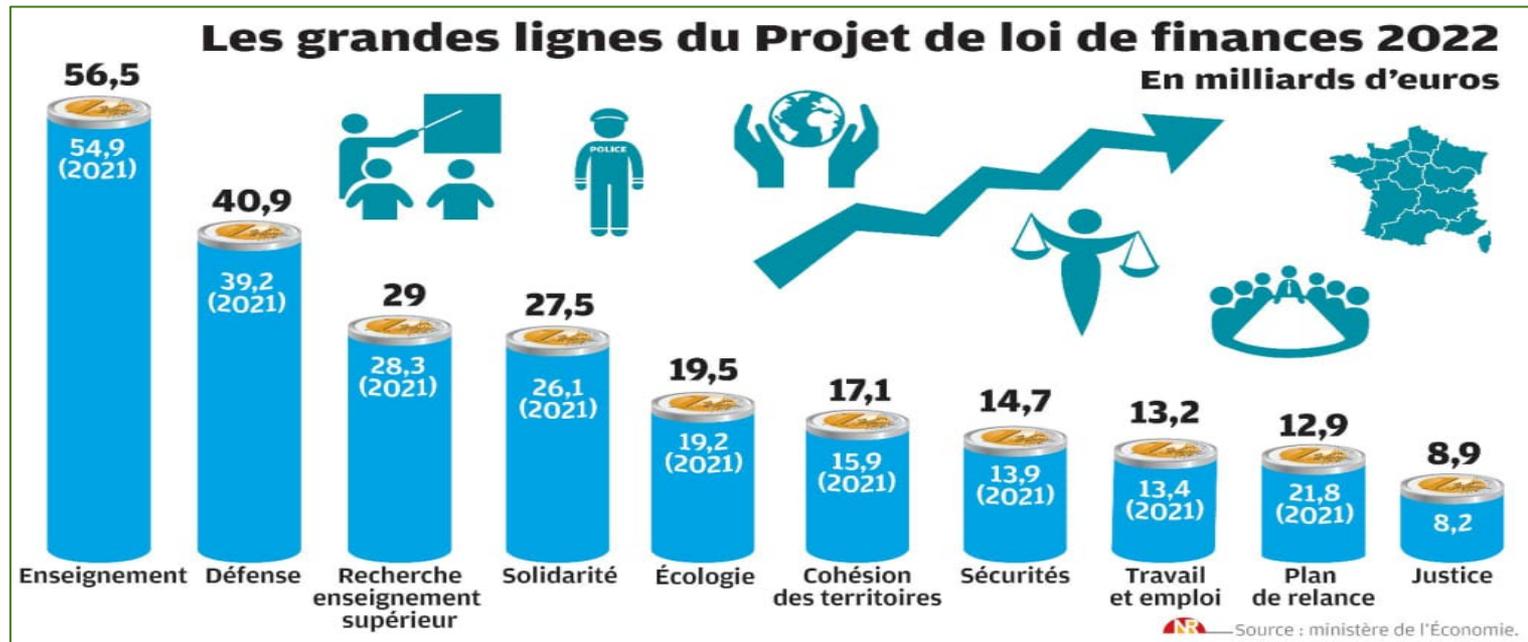


- La France est en situation de déficit structurel depuis la crise du pétrole de 1973 (Déficit 2020 : 210 Md€)
- La crise sanitaire accentue ce phénomène et creuse le déficit (financé par l'endettement)
- Dette de l'Etat français à fin 2020 est de 2'650 Md€ (Rappel du PIB 2020 : 2'603 Md€)

3. Loi de finance 2022 ⁽¹⁾

a. Principales mesures pour les collectivités territoriales

- Consolidation de la reprise économique
- Renforcement des missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, justice, éducation...)
- Adaptation et ciblage des aides de l'Etat aux secteurs économiques touchés par la crise sanitaire (fin du « quoi qu'il en coûte »)



3. Loi de finance 2022 ⁽²⁾

- 26,8 Md€ pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) stable par rapport à 2021
- 95 M€ pour les dotations DSU* et DSR** chacune (90 M€ en 2021) soit +5 M€
- 16 M€ pour les collectivités d'Outre-mer à travers la péréquation financière
- 2,3 Md€ pour l'enveloppe DSIL*** et DSID**** (+350 M€ pour la DSIL)
- 70 M€ de compensation par l'Etat au profit des communes, pour l'exonération de TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux.

*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine - **DSR = Dotation de Solidarité Rurale

DSIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSID Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

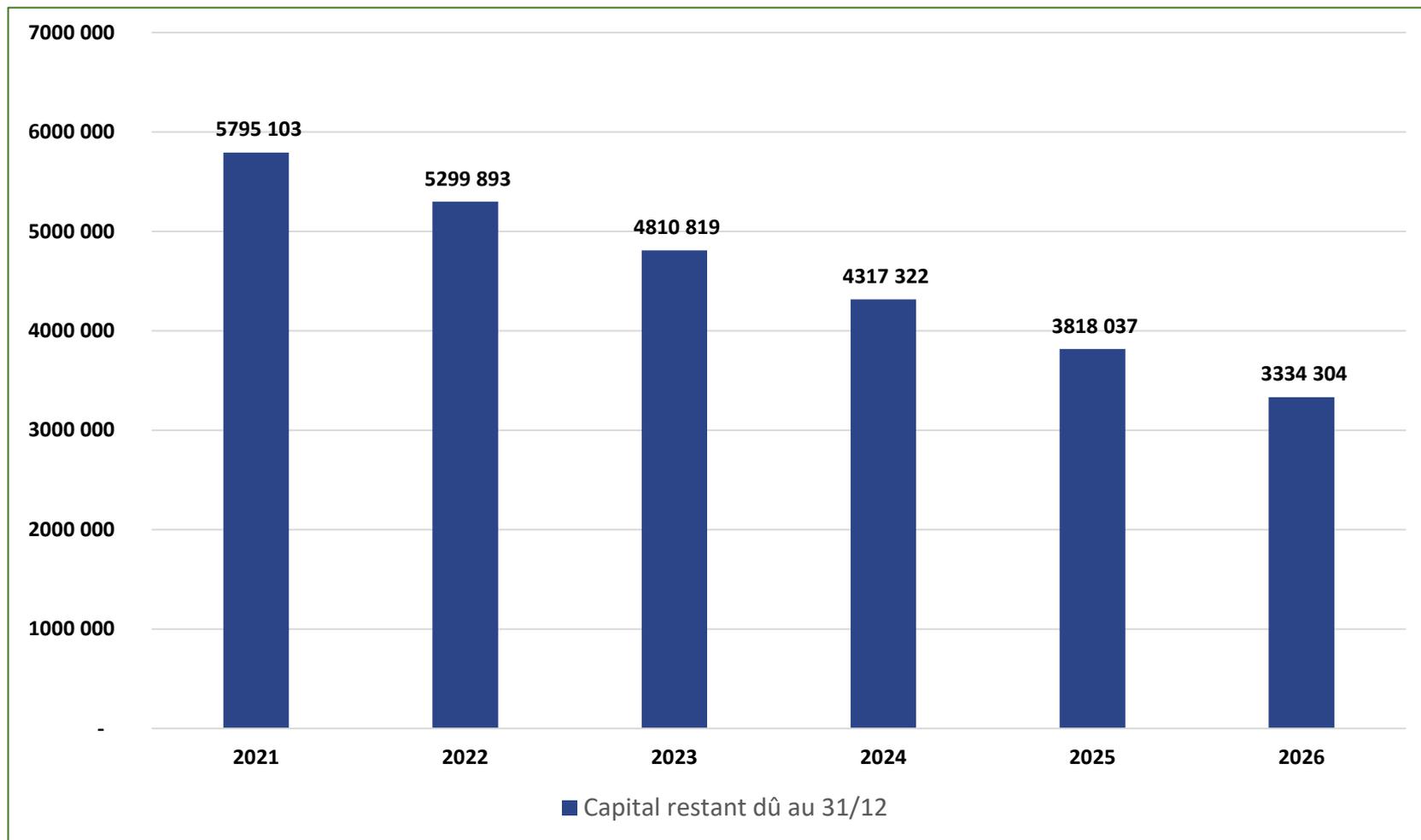
3. Loi de finance 2022 ⁽³⁾

b. Réforme des indicateurs financiers et fiscaux

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme des impôts de production ont une incidence sur le calcul de ces indicateurs
- Ces indicateurs servent au calcul de la DGF et des dotations de péréquation financière (DSU - Dotation de Solidarité Urbaine, DSR - Dotation de Solidarité Rurale, FPIC - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal etc...)
- Cette réforme sera lissée dans le temps compte tenu des incidences fortes pour les collectivités
- Les indicateurs concernés par la réforme sont l'effort fiscal et le potentiel financier des communes

4. Perspectives (1)

a. Dette

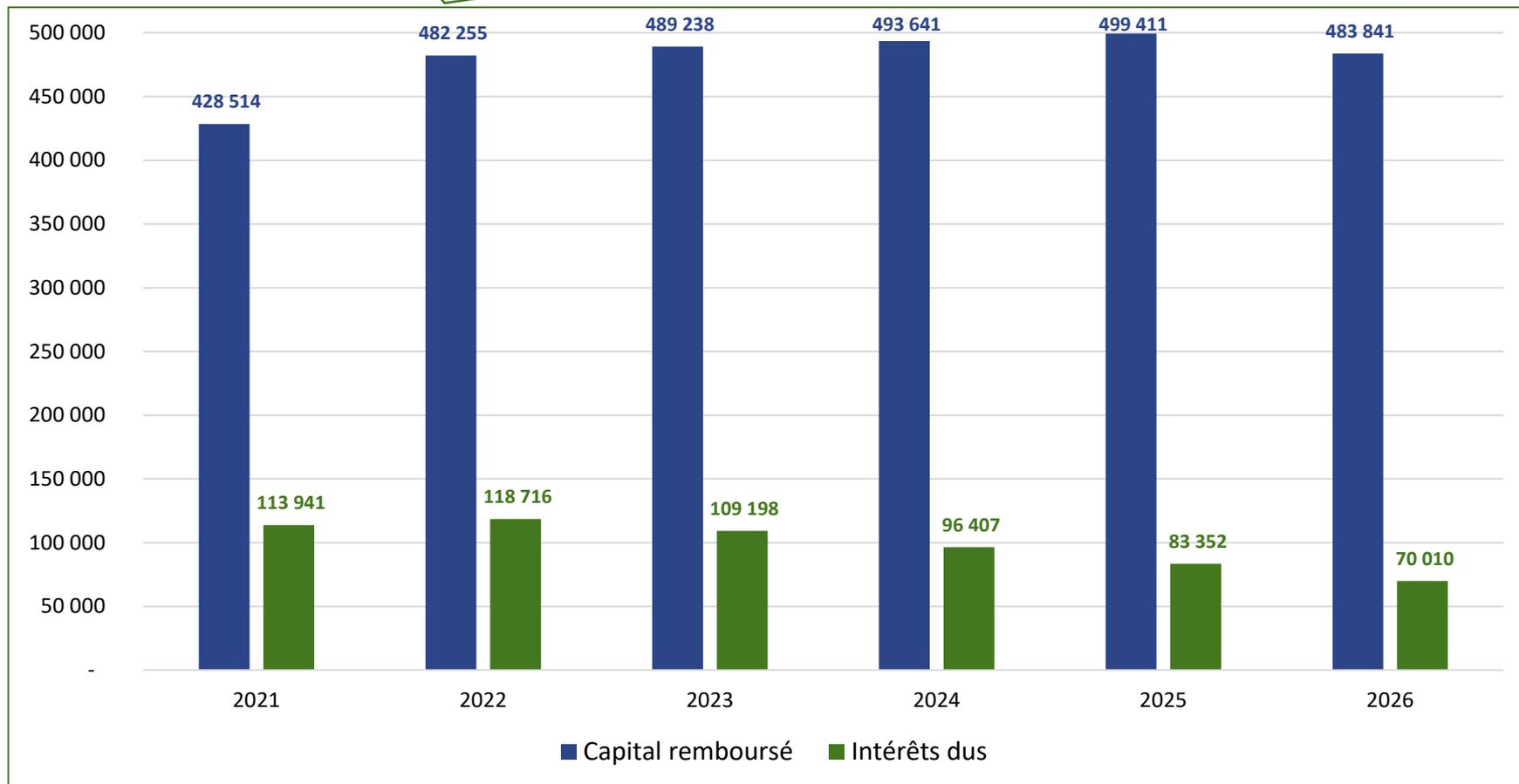


4. Perspectives (2)

Extinction de la dette

- Impact de l'emprunt réalisé en novembre 2021 de 1,8 M€ (Banque Postale) pour l'acquisition du terrain du futur collège.

- Capital = dépense d'investissement
- Intérêts = dépense de fonctionnement



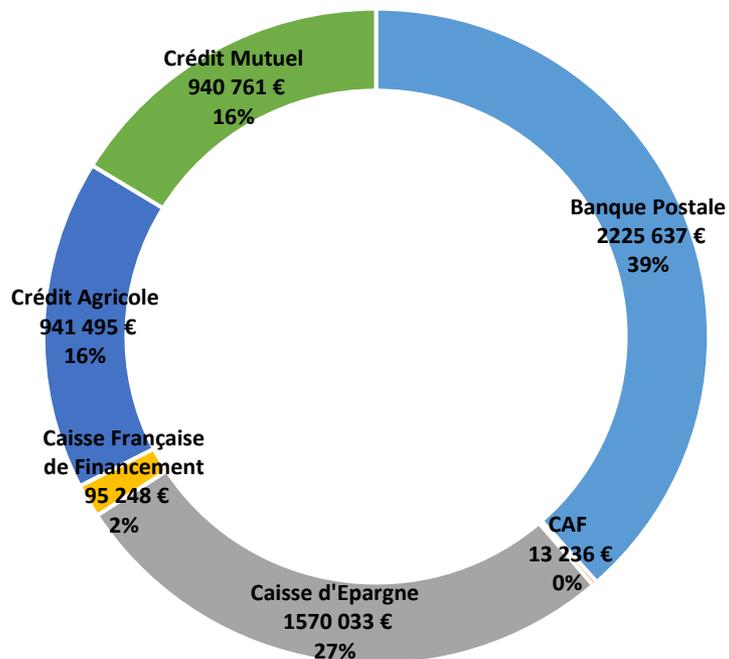
4. Perspectives (3)

□ Structure de la dette

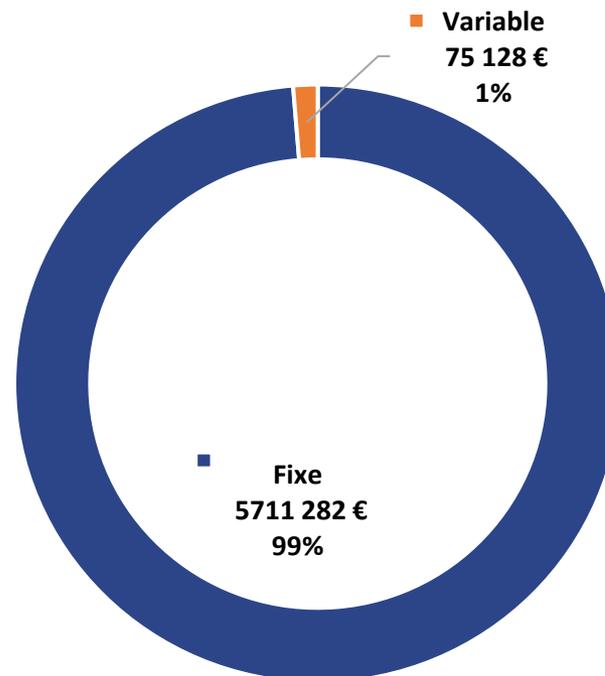
- Taux moyen de la dette : 2,17%
- Nombre de ligne : 14

- Durée de vie résiduelle : 15,5 ans
- Durée de vie moyenne : 8 ans

Dette par prêteur



Dette par nature d'index



4. Perspectives (4)

b. Gestion de la dette

• Les 5 critères d'un emprunt

- ✓ Le préfinancement
- ✓ Le profil d'amortissement
- ✓ La durée d'amortissement
- ✓ L'indexation (sécurité/rigidité ou flexibilité/risque)
- ✓ La périodicité

• La stratégie de la commune d'Ornex

- ✓ Si période de taux bas ($i < 2,5\%$) \Rightarrow emprunt à taux fixe sur 30 ans
- ✓ Si période de taux moyen ($2,5\% < i < 4\%$) \Rightarrow emprunt en taux fixe sur 20 ans maxi
- ✓ Si période de taux élevé ($i > 4\%$) \Rightarrow emprunt à taux révisable sur 20 ans maxi

Évolutions trimestrielles des taux d'intérêts de long terme dans quatre pays de la zone euro



Source : OCDE
Traitements : Partageons l'éco

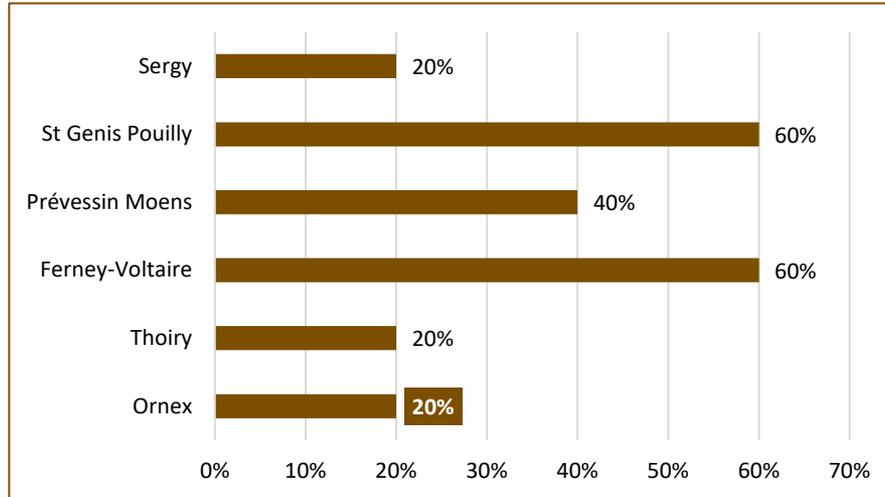
5. Perspectives (5)

c. Stratégie financière



4. Perspectives (6)

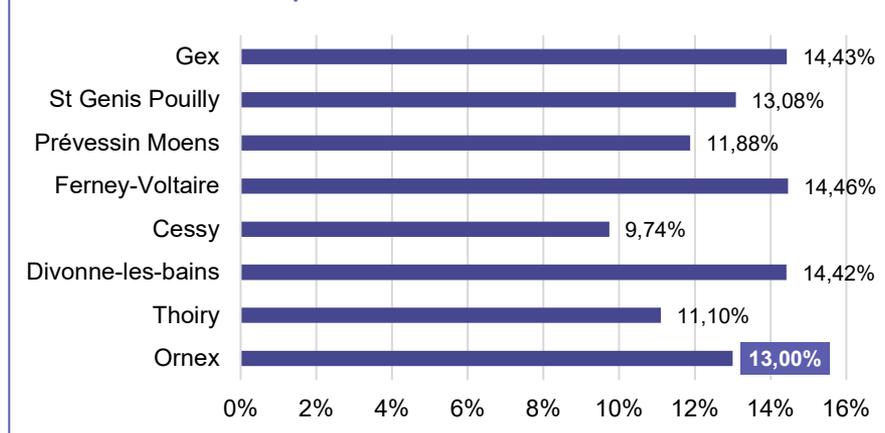
d. Fiscalité



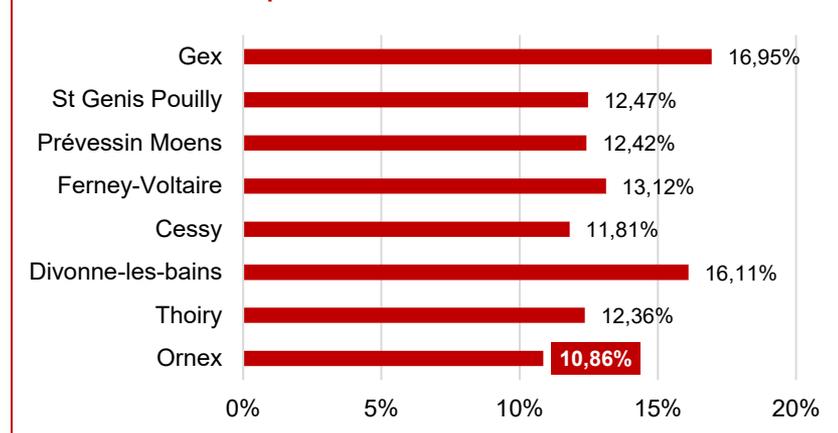
Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

- ✓ La majoration de la taxe d'habitation (entre 5 et 60%) vise les logements meublés non affectés à l'habitation principale localisés dans les communes situées dans le périmètre d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants.
- ✓ 8 communes dans le Dpt 01 en bénéficient dont 6 dans le pays de Gex.

Comparaison des taux de TF



Comparaison des taux de TH

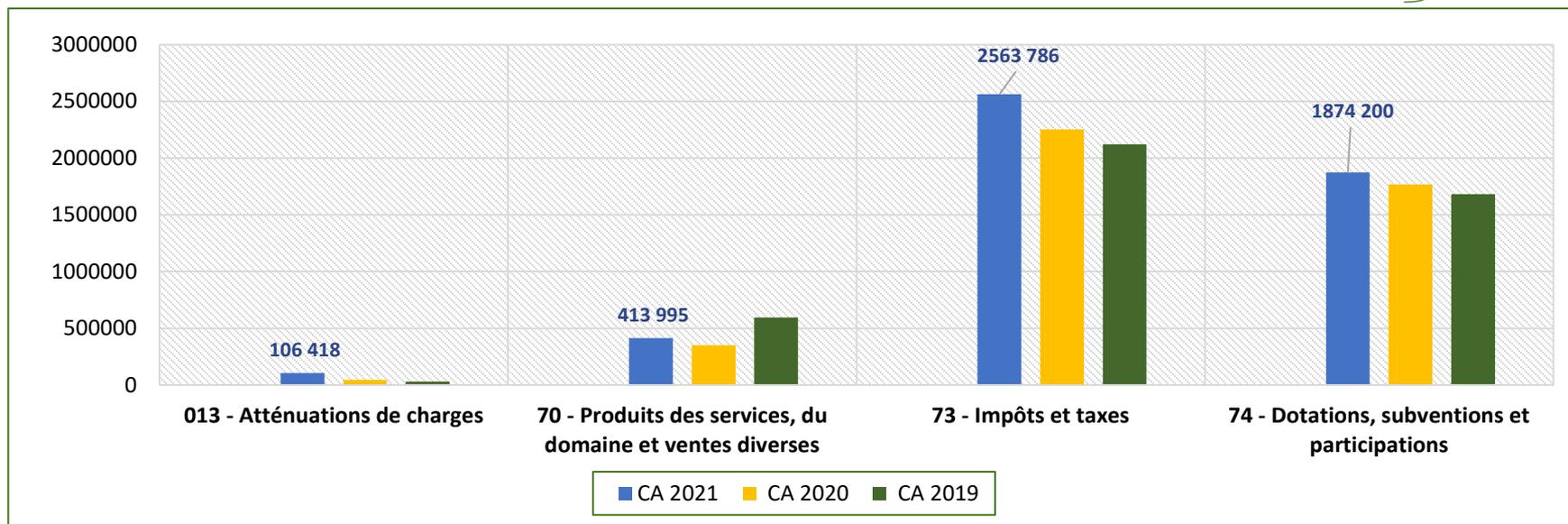


5. Orientations budgétaires 2022 (1)

a. Fonctionnement / Recettes (CA 2021 = 5 081 693 €)

□ Tendence générale : → stagnation

- Augmentation des bases fiscales entre 2 et 3% } (Chap 73)
- Incertitude sur la taxe additionnelle aux DMTO (60 K€ au BP 2021)
- Taxes sur les pylônes et TCCFE stables (125 K€ au BP 2021)
- Forte chute des RODP (170 K€ au BP 2021) } (Chap 70)
- Stabilisation des produits du scolaire et périscolaire et loisirs (385 K€ en 2021)
- Légère baisse de la CFG (-20 K€/2021) et stabilisation des subventions CAF (70 K€) } (Chap 74)



- DMTO = Droits de mutation à titre onéreux
- RODP = Redevance d'occupation du domaine public

- TCCFE = Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- CFG = Compensation Financière Genevoise

5. Orientations budgétaires 2022 (2)

a. Fonctionnement / Recettes

□ Tendance BP 2022

- **Atténuation de charges** : ↓ sensible des remboursements des indemnités journalières. Elles devraient revenir à la normale soit environ 50 K€.
- **Produits des services** : pression sur les redevances du scolaire, périscolaire et loisirs (COVID) en stagnation à 360 K€ au total.
- **Impôts et taxes** : la TF est dynamique grâce à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+2%) et les constructions nouvelles. La hausse du taux de TF en 2021 a généré un supplément de recettes d'environ 250 K€.
- **Dotations** : CFG stable à 1 505 K€ (1526 K€ en 2021). La DGF est stable à 200 K€ et les autres dotations (CAF et DSR) à 55 K€ chacune.
- **Autres produits de gestion** : essentiellement les revenus des immeubles et les chèques déjeuners soit environ 50 à 60 K€.

5. Orientations budgétaires 2022 ⁽³⁾

- Focus sur les impôts et taxes (CA 2021 = 2 569 440 €)

- **Impôts directs** : 2 335 K€ dont 150 K€ de TH (résidences secondaires), 2 170 K€ de TF et 15 K€ de TFPNB.
- **Attributions de compensation (CAPG)** : stables à 100 K€.
- **Fonds départemental des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)** : les communes de moins de 5000 habitants perçoivent une part de ce fonds (+17 M€ perçus en 2020 et reversés en 2021 au profit des communes de l'Ain, dont 84 K€ pour Ornex).
Projection 2022 = 60 K€.
- **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**: suite à la réforme de 2001, elle générera une recette de 90 K€ environ.
- **Taxe sur les pylônes** : stable à 36 K€.
- **Une projection 2022 des Impôts et Taxes à 2'630 K€ (+66 K€ par rapport à 2021)**

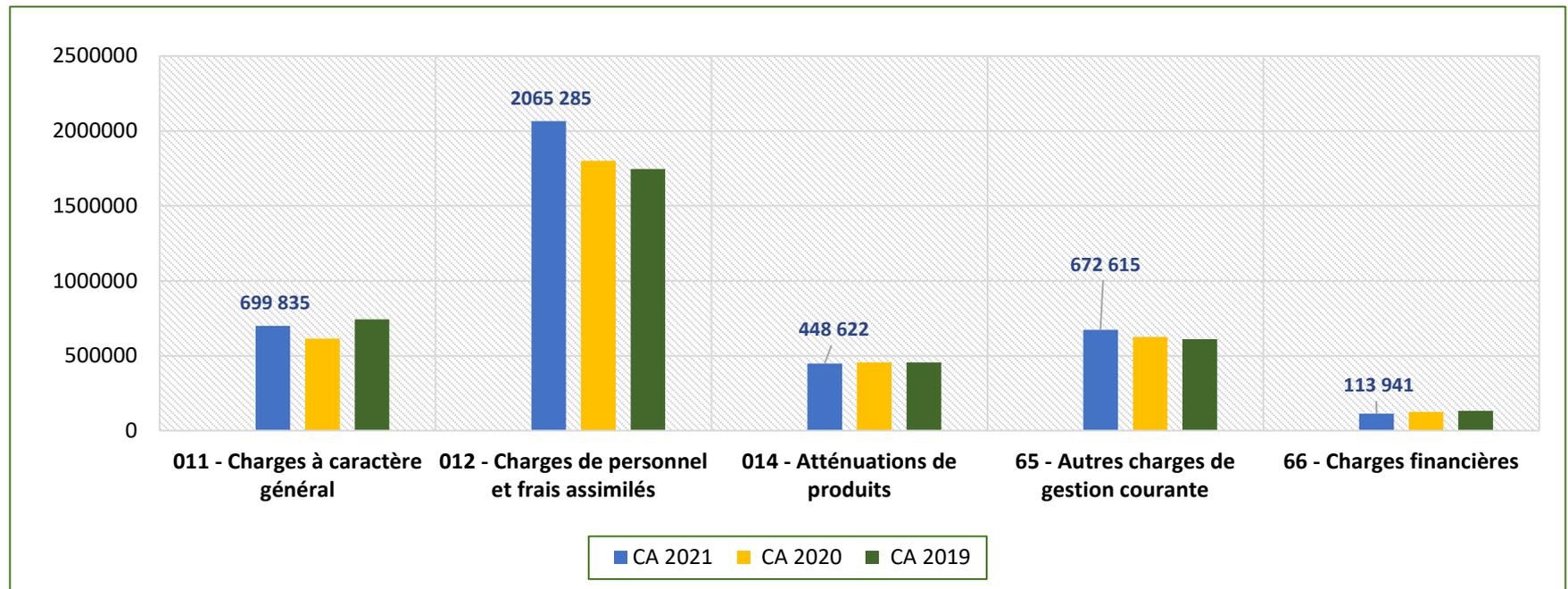
5. Orientations budgétaires 2022 (4)

b. Fonctionnement / Dépenses (CA 2021 = 4 003 511 €)

□ Tendence générale : ↑ des dépenses

- Renforcement des équipes en personnel (équivalent à 4 ETP)
- Rattrapage des opérations de maintenance et d'entretien
- Hausse du prix des énergies
- Augmentation des dépenses sociales (budget CCAS)
- Soutien aux associations constant

} (Chap 012)
 } (Chap 011)
 } (Chap 65)



5. Orientations budgétaires 2022 (5)

b. Fonctionnement / Dépenses

□ Tendance 2022

- **Charges de personnel :**
 - Tendance : ↑ maîtrisée
 - **Commentaire :** 4 recrutements (PM, Sac à dos, CTM et EVS)
 - **Prévision 2022 :** +135 K€/BP 2021

- **Charges à caractère général :**
 - Tendance : →
 - **Commentaire :** la crise sanitaire a entraîné un report de dépenses sur 2022 (maintenance, contrats de prestation, bâtiments etc...). La hausse des prix de l'énergie devrait également peser sur ce chapitre. En 2021, les dépenses réelles représentent 86% du BP.
 - **Prévision 2022 :** +2%/BP 2021

5. Orientations budgétaires 2022 (6)

□ Tendance 2022 (suite)

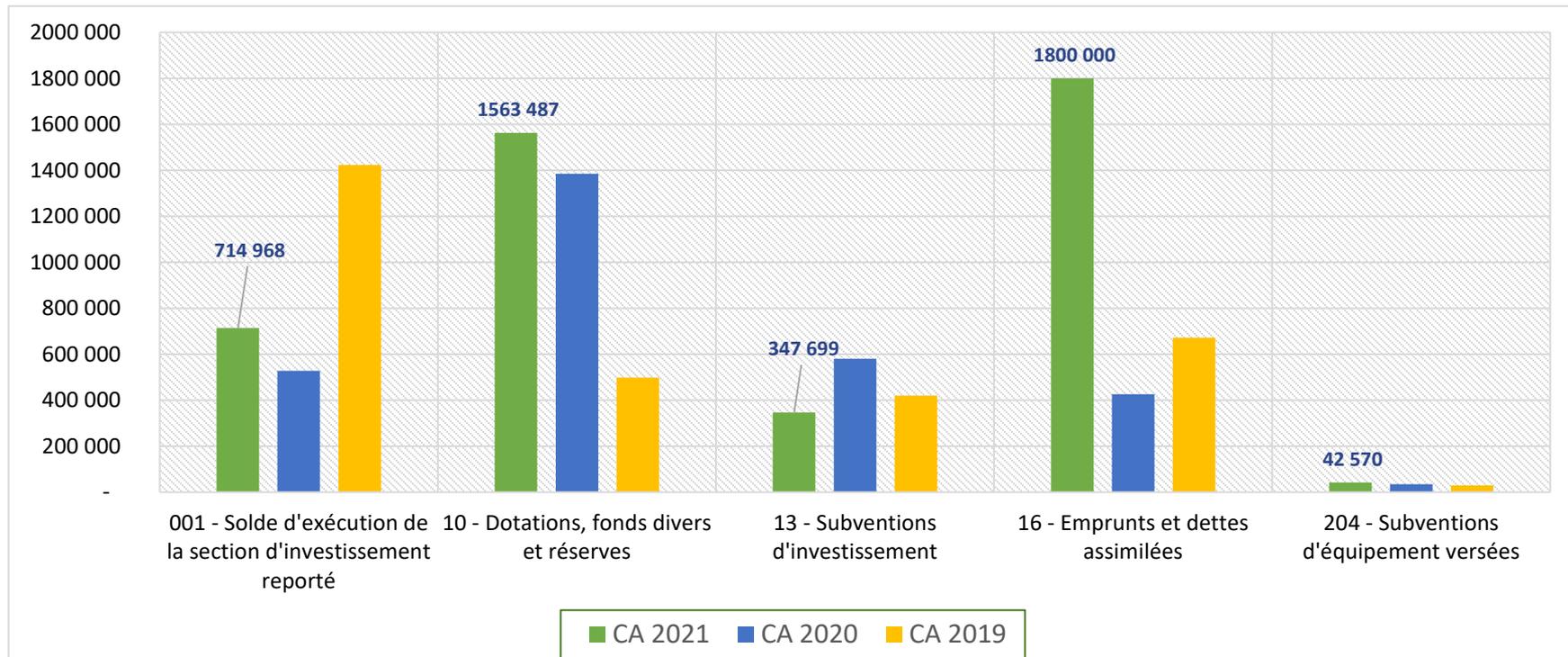
- **Autres charges de gestion courante :**
 - Tendance : ↑ sensible (+30%)
 - **Commentaire** : CCAS (refacturation personnel communal), Subventions associations (création AP Ornex), SIVOM (augmentation du prix des repas et goûter).
 - **Prévision 2022** : +210 K€/BP 2021
- **Charges financières :**
 - Tendance : ↓ légère
 - **Commentaire** : ajustement plus précis
 - **Prévision 2022** : -10 K€/BP 2021
- **Atténuation de produits :**
 - Tendance : →
 - **Commentaire** : péréquation financière via le FNGIR et le FPIC. Il s'agit de prélèvements sur les communes riches au profit de communes pauvres.
 - **Prévision 2022** : Stables

5. Orientations budgétaires 2022 (7)

c. Investissement / Recettes (CA 2021 = 2 670 030 € hors emprunt)

□ Tendence générale : ↓ sensible

- Incertitudes sur les taxes d'aménagement en raison des étalements négociés avec la DGFIP
 - Excédents de fonctionnement capitalisés stables / 2021
 - FCTVA en baisse car calculé sur les dépenses 2020
 - Autres recettes (PUP) à un niveau exceptionnel mais incertaines
 - Subventions en baisse car les demandes ne se feront qu'en 2022
- } (Chap 10)
} (Chap 13)



5. Orientations budgétaires 2022 (8)

c. Investissement / Recettes

□ Focus sur les Dotations, fonds divers et réserves

- **Excédents de fonctionnement :**
 - Tendance : →
 - **Commentaire** : résultat d'une excellente année 2021
 - **Prévision 2022** : environ 700 K€
- **FCTVA :**
 - Tendance : ↓ sensible
 - **Commentaire** : En 2021, perception du FCTVA 2018 et 2019
 - **Prévision 2022** : 250 K€ (basés sur les investissements 2020)
- **Taxe d'aménagement :**
 - Tendance : ↓ sensible
 - **Commentaire** : fonction des programmes immobiliers en cours
 - **Prévisions** : 150 K€
- **Projet Urbain Partenarial (PUP) :**
 - Tendance : ↑ sensible
 - **Commentaire** : 5 PUP sont prévus pour 2022 dont SCI Rhône II Vannier pour 700 K€
 - **Prévisions** : 1400 K€

5. Orientations budgétaires 2022 (9)

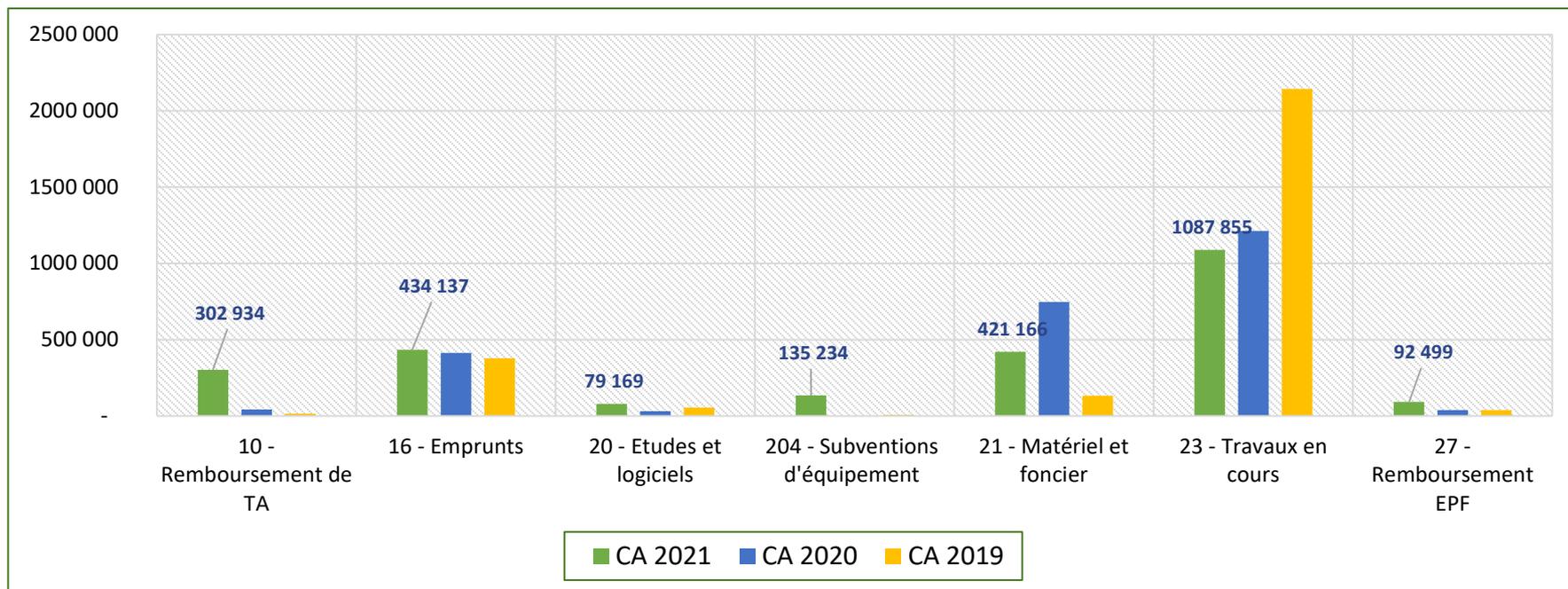
d) Investissement / Dépenses (CA 2021 = 2 552 995 €)

□ **Tendance générale : ↑ sensible**

- Les RAR 2021 sont importants à 2 500 K€ (achat du terrain du collège pour 1 755 K€)
- Les projets importants portent sur les pistes cyclables, l'agrandissement du CTM et la tranche 2 du quartier Charbonnière
- Emprunts (remboursement) tient compte de l'emprunt réalisé en 2021 de 1 800 K€

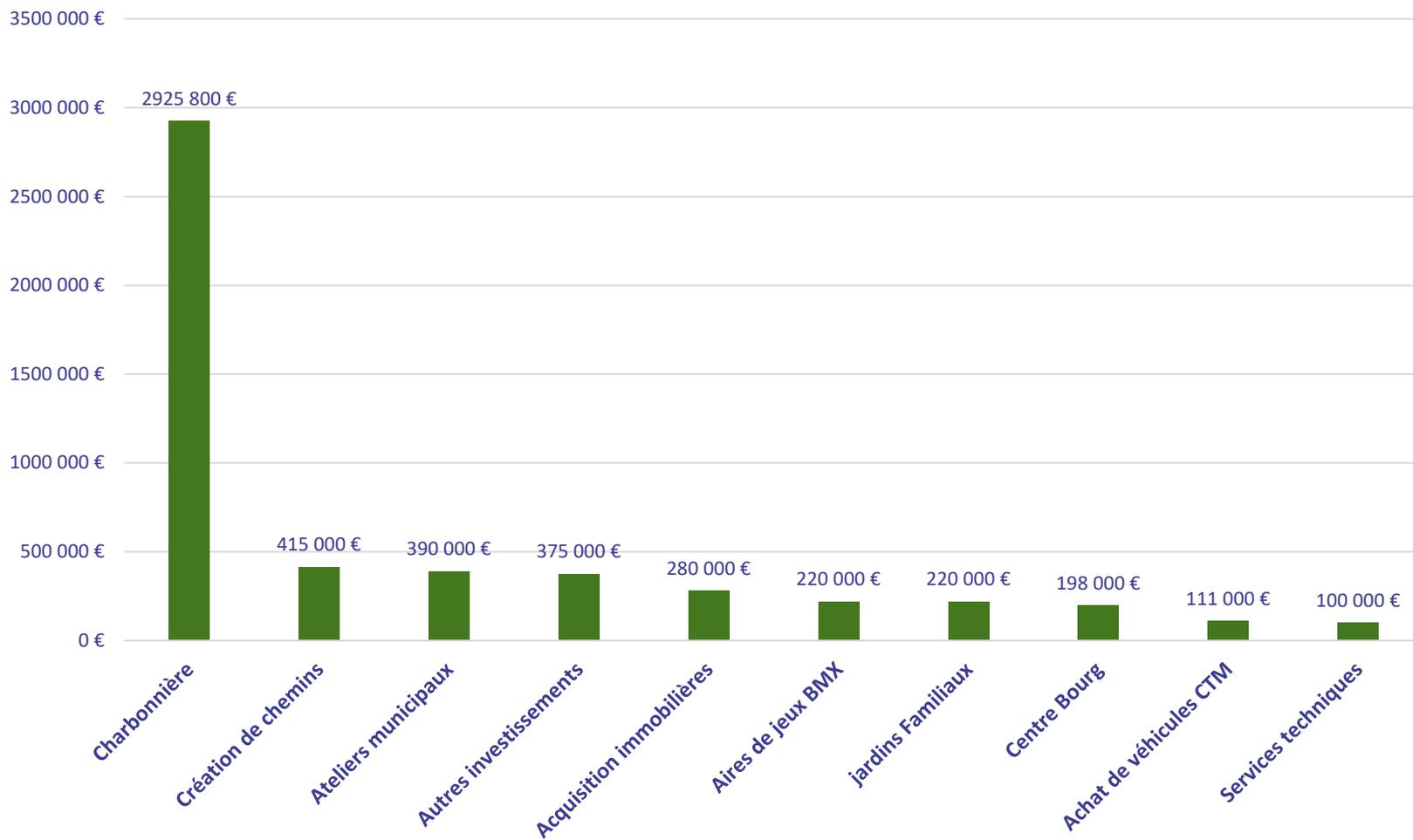
(Chap 23)

(Chap 16)



5. Orientations budgétaires 2022 (10)

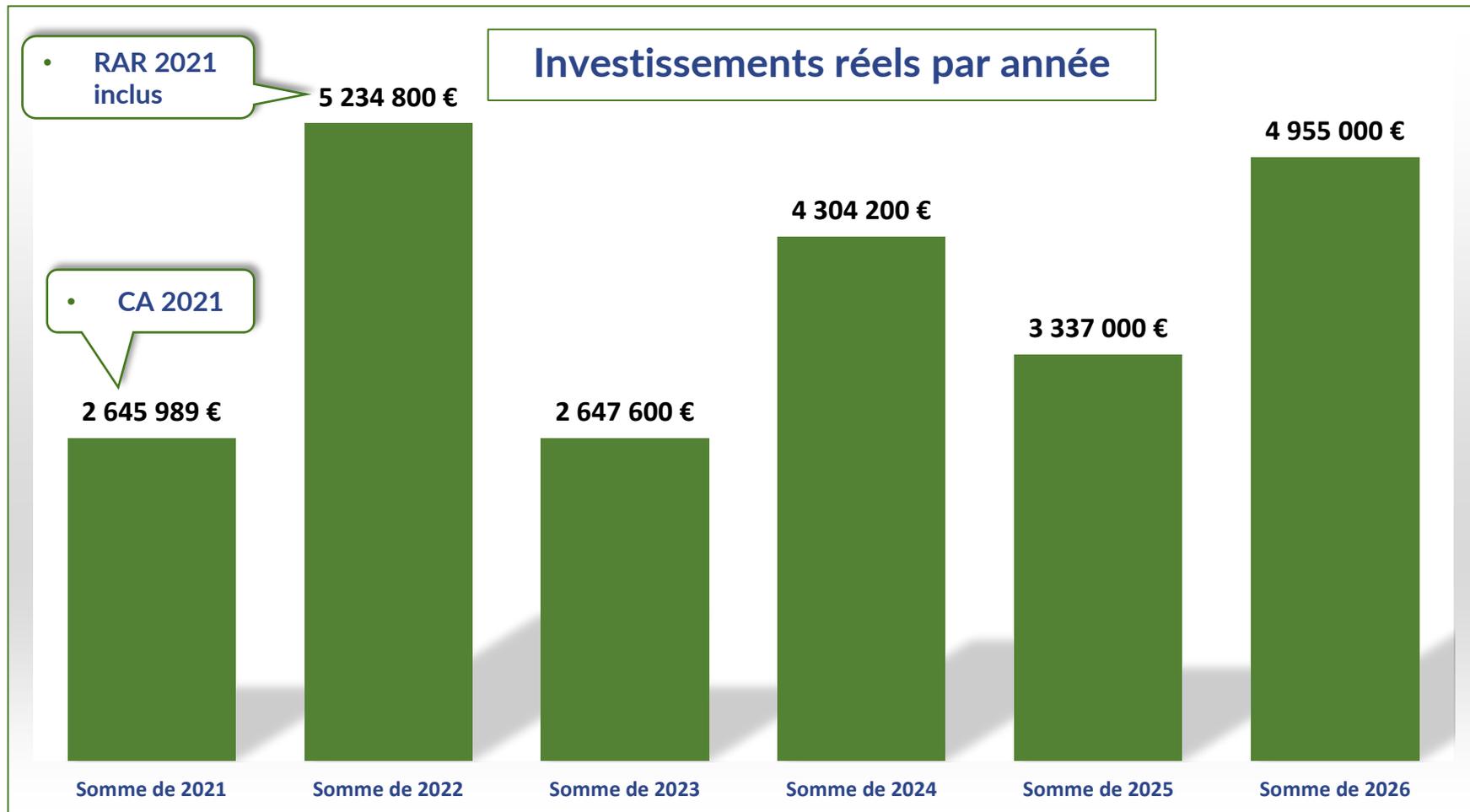
☐ Focus sur les opérations d'investissement 2022



5. Orientations budgétaires 2022 (11)

e. Plan pluriannuel d'investissement (PPI 2021-2026)

- Investissements du PPI : 23 M€



5. Orientations budgétaires 2022 (12)

Investissements réels par nature 2021-2026

